

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

**Commission permanente du 11 avril 2022**

**Délibération n° CP-2022-1209**

Commission pour avis : déplacements et voirie

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : La Tour-de-Salvagny

Objet : Acquisition, à titre gratuit, de diverses parcelles de terrain situées rue de Fontbonne et allée des Vignes et classement dans le domaine public métropolitain desdites parcelles

Service : Délégation Gestion et exploitation de l'espace public - Territoire services urbains

**Rapporteur** : Monsieur Jean-Charles Kohlhaas

**Président** : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 64

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 25 mars 2022

Secrétaire élu(e) : Madame Nathalie Dehan

Affiché le : mardi 12 avril 2022

Présents : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, M. Boumertit, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, M. Camus, M. Charmot, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Dromain, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Lassagne, M. Longueval, M. Marion, Mme Moreira, Mme Nachury, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller.

Absents excusés : M. Kohlhaas (pouvoir à M. Bernard), M. Vincendet (pouvoir à M. Cochet), M. Vincent (pouvoir à M. Grivel), Mme Panassier (pouvoir à Mme Picot), M. Kabalo (pouvoir à M. Kimelfeld).

**Commission permanente du 11 avril 2022****Délibération n° CP-2022-1209**

Commission pour avis : déplacements et voirie

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : La Tour-de-Salvagny

Objet : Acquisition, à titre gratuit, de diverses parcelles de terrain situées rue de Fontbonne et allée des Vignes et classement dans le domaine public métropolitain desdites parcelles

Service : Délégation Gestion et exploitation de l'espace public - Territoire services urbains

La Commission permanente,

Vu le rapport du 23 mars 2022, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales.

**I - Contexte**

Les consorts Jandard, propriétaires aménageurs du lotissement La Vigne de la Tour, ont sollicité la Métropole de Lyon pour le classement dans son domaine public de voirie métropolitain de la rue de Fontbonne, qui dessert ce lotissement, et d'une partie de l'allée des Vignes, ainsi que le classement dans son domaine public du bassin de rétention situé rue de Fontbonne, cadastré AH 282.

Les services de la Métropole sont favorables, d'une part, aux classements de la rue de Fontbonne et d'une partie de l'allée des Vignes, qui correspondent aux critères de la voirie métropolitaine, et, d'autre part, au classement du bassin de rétention qui intégrera le domaine public de la Métropole.

**II - Classement**

La rue de Fontbonne, l'allée des Vignes et le bassin de rétention se situent sur les parcelles suivantes à classer :

<b>Parcelles</b>	<b>Adresse</b>	<b>Superficie</b>
AH 304	Rue de Fontbonne	709 m <sup>2</sup>
AH 289	Rue de Fontbonne	749 m <sup>2</sup>
AH 303	Rue de Fontbonne	109 m <sup>2</sup>
AH 306	Rue de Fontbonne	9 m <sup>2</sup>
AH 291	Allée des Vignes	125 m <sup>2</sup>
AH 282	Rue de Fontbonne	542 m <sup>2</sup>

Soit une superficie totale de 2 243 m<sup>2</sup>.

L'acquéreur ayant accepté les conditions de cession qui lui ont été proposées, un compromis a, d'ores et

déjà, été établi.

Aux termes du compromis, les parcelles de terrain AH 304, AH 289, AH 303, AH 306 et AH 291 seraient acquises, à titre gratuit, par la Métropole et intégreront le domaine public de voirie métropolitain. La parcelle AH 282 (bassin de rétention) sera également acquise à titre gratuit et intégrera le domaine public de l'eau ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

## DELIBERE

### 1° - Approuve

a) - l'acquisition à titre gratuit des parcelles cadastrées AH 304, AH 289, AH 303, AH 306 et AH 291 formant la rue de Fontbonne et une partie de l'allée des Vignes et du bassin de rétention situé sur la parcelle cadastrée AH 282 localisée rue de Fontbonne à La Tour-de-Salvagny, pour une superficie totale de 2 243 m<sup>2</sup> et appartenant aux conjoints Jandard,

b) - le classement dans le domaine public de voirie métropolitain des parcelles précitées formant la rue de Fontbonne et une partie de l'allée des Vignes sur la Ville de la Tour-de-Salvagny,

c) - le classement dans le domaine public métropolitain du bassin de rétention situé sur la parcelle précitée localisée rue de Fontbonne à La Tour-de-Salvagny.

2° - **Autorise** le Président de la Métropole à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

3° - **La dépense** totale correspondante sera imputée sur l'autorisation globale P07 - Réserves foncières et outils de l'action foncière, individualisée le 24 janvier 2022, pour un montant de 95 000 000 € en dépenses, sur l'opération n° 0P07O7856.

4° - **Le montant** à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2022 - chapitre 21 - compte 2112 - fonction 844, pour un montant de 700 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

5° - **Cette acquisition**, à titre gratuit, fera l'objet d'écritures d'ordre au chapitre 041 en dépenses - compte 2112 - fonction 01 - et en recettes compte 1328 - fonction 01 sur l'opération n° 0P07O2752.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20220411-276560-DE-1-1 Date de télétransmission : 12 avril 2022 Date de réception préfecture : 12 avril 2022
---